

# Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

vaient exposés au feu des canons ennemis et, à cause de la distance, dans l'impossibilité de faire le coup de feu. Peut-être aussi des ordres mal interprétés ou inexactement transmis n'ont-ils pas peu contribué au désordre de leur retraite ? Quoi qu'il en soit, c'est une *poignée* de soldats des régiments étrangers, et parmi lesquels il ne se trouvait pas un Français, qui, sur les bords de l'Adriatique, ont couvert la retraite du général en chef sur Ancône et ne se sont rendus qu'après l'avoir vu en sûreté.

Il est donc inexact et injuste d'affirmer que les régiments et les autres corps n'ont pas fait leur devoir ; ils ont fait peu, j'en conviens, mais il ne leur a pas été donné de faire davantage. Dites que ce combat a été malheureux comme toutes les batailles perdues, mais ne dites pas qu'il y a eu défection ni déroute avant le combat.

Agréez, etc.

CASTELLA, capitaine,  
*ex-commandant de place d'Ancône.*

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Une assemblée générale de tireurs suisses a eu lieu dimanche à Bade ; il y a été décidé de demander à la réunion ordinaire, qui aura lieu à Stanz pendant le tir fédéral, la révision des statuts de la société fédérale des carabiniers, et dans le cas où cette proposition resterait sans écho, il serait immédiatement fondé une société réunissant les tireurs aux cibles de campagne.

**Neuchâtel.** — Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil a fait les promotions suivantes :

1<sup>o</sup> Au grade de capitaine de carabiniers, le lieutenant *Robert*, Henri, à Fontanemelon ;

2<sup>o</sup> Au grade de lieutenant de carabiniers, le 1<sup>er</sup> sous-lieutenant *Sandoz*, Fritz, à la Chaux-de-Fonds ;

3<sup>o</sup> Au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de carabiniers, le 2<sup>d</sup> sous-lieutenant *Prollius*, F.-Auguste, aux Brenets ;

4<sup>o</sup> Au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant d'infanterie, le 2<sup>d</sup> sous-lieutenant *Petitpierre*, Ed.-Louis, à Couvet.

Il a en outre nommé au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant d'infanterie, le citoyen *De Bosset*, Philippe-Eugène, à Neuchâtel.

**Vaud.** Les itinéraires ci-après ont été adoptés pour les bataillons nos 10, 50 et 70, qui doivent assister à un cours de répétition.

*Bataillon n<sup>o</sup> 50*, qui doit arriver à MOUDON, le 1<sup>er</sup> mai, à midi.

Etat-major du 5<sup>e</sup> arrondissement ; réunion à Echallens, le 1<sup>er</sup> mai, à 8 heures du matin.

Genadiers du 5<sup>e</sup> arrondissement ; 2<sup>e</sup> section, le 1<sup>er</sup> mai, à 8 heures du matin, à Echallens. — 1<sup>re</sup> section, à Echallens, le 30 avril, à midi, pour y loger.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 1, 5<sup>e</sup> arrondissement, à Goumcens, le 30 avril, à midi, pour y loger. — N<sup>o</sup> 2, à Sottens, le 1<sup>er</sup> mai, à 9 heures du matin.

Mousquetaires nos 3 et 4, et les chasseurs du 3<sup>e</sup> arrondissement, à Montpreveyres, le 1<sup>er</sup> mai, à 8 heures du matin.

*Bataillon n<sup>o</sup> 70*, pour arriver à BIÈRE le 23 mai.

Etat-major, grenadiers, mousquetaires nos 1 et 2 du 6<sup>e</sup> arrondissement; réunion à Yverdon, le 23 mai, à 8 heures, pour y prendre un train de chemin de fer jusqu'à Allaman; les militaires des contingents de l'Abergement, Belmont, Chavornay, Corcelles-sous-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet, Pomy, Rances, Suchy, Valleyres-sous-Rances, et Sergey se réuniront à Chavornay le même jour, à 8 heures du matin, et prendront le même train.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 3 et chasseurs du 8<sup>e</sup> arrondissement; réunion à Donneloye, le 22 mai, à midi, pour y être organisés et aller loger à Essertines, puis le lendemain se rendre à Chavornay pour les 8 heures du matin, afin de prendre le même train que les militaires partis d'Yverdon.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 5 du 5<sup>e</sup> arrondissement; réunion à Mont-la-Ville, le 22 mai, y loger et se rendre le 23 à Bière, à midi.

*Bataillon n<sup>o</sup> 10*, qui doit arriver à YVERDON le 27 mai.

Etat-major, 1<sup>re</sup> section; grenadiers, 1<sup>re</sup> section et mousquetaires n<sup>o</sup> 1 du 1<sup>er</sup> arrondissement, à Vevey, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour y prendre le train du chemin de fer.

Etat-major et grenadiers, 2<sup>e</sup> section, à Yverdon, le 27 mai, à midi.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 2, 2<sup>e</sup> section, à Thierrens, le 27 mai, à 8 heures, et se rendre à Yverdon pour midi.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 3 et chasseurs du 2<sup>e</sup> arrondissement; réunion à Villeneuve, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour prendre le train du chemin de fer.

Mousquetaires n<sup>o</sup> 5, du 3<sup>e</sup> arrondissement; réunion à Lausanne, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour aussi être transportés par chemin de fer.

---

Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Cornaz*, Eugène-Frédéric, à Faoug, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 de réserve du 8<sup>e</sup> arrondissement; — *Jaquier*, Jaques-Emile, à Prahins, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 8<sup>e</sup> arrondissement; — *Barbezat*, Rodolphe-Victor, à Payerne, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n<sup>o</sup> 1 d'élite du 8<sup>e</sup> arrondissement; — *Regamey*, Jean-Samuel, à Lucens, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8<sup>e</sup> arrondissement; — *Perrin*, Henri-Louis, à Pailly, capitaine de mousquetaires n<sup>o</sup> 4 d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement; — *Longchamp*, Simon-Auguste, à Echallens, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 2 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement; — *Redard*, Charles, à Echandens, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant dans la batterie attelée n<sup>o</sup> 3, arrondissements nos 4 et 7; — *Ruchonnet*, Louis, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant dans la batterie attelée n<sup>o</sup> 4, 5<sup>e</sup> arrondissement, — *Dubochet*, Julien, à Montreux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n<sup>o</sup> 1, arrondissements nos 1, 2, 3 et 7; — et *De Meuron*, Auguste, à Yverdon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc n<sup>o</sup> 2, arrondissements nos 4, 5, 6 et 8. — Le 13, M. *Ruffy*, Louis-Frédéric, à Lutry, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Le 16, M. *Jaques*, Daniel, à Morges, major du bataillon de réserve du 7<sup>e</sup> arrondissement. — Le 17, M. *Roche*, Louis-Etienne, à Vevey, 2<sup>d</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite n<sup>o</sup> 1 de réserve du 1<sup>er</sup> arrondissement.

---

## AVIS.

Nous prévenons nos abonnés que nous allons commencer à tirer en remboursement pour l'année 1861.